



Présentation de Natura 2000

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



Qu'est ce que Natura 2000 ?

Un **réseau européen de sites** naturels, dans lesquels les pays membres de l'UE prennent l'engagement de :

- préserver ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces animales ou végétales
- tout en prenant en compte les activités socio-économiques.

Préserver la **biodiversité**, tout en valorisant les **territoires**

Natura 2000 repose sur 2 directives européennes :

La 'Directive Oiseaux'

de 1979

N°2009/147/CE

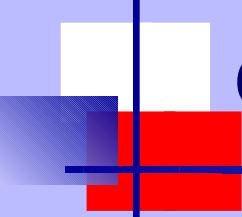
qui motive la désignation des
Zones de Protection Spéciale
(**ZPS**)

La 'Directive Habitats, Faune, Flore'

de 1992

N°92/43

qui motive la désignation des
Sites d'Importance
Communautaire,
devenant par arrêté des
Zones Spéciales de
Conservation
(**ZSC**)



Les espèces et habitats d'intérêt communautaire

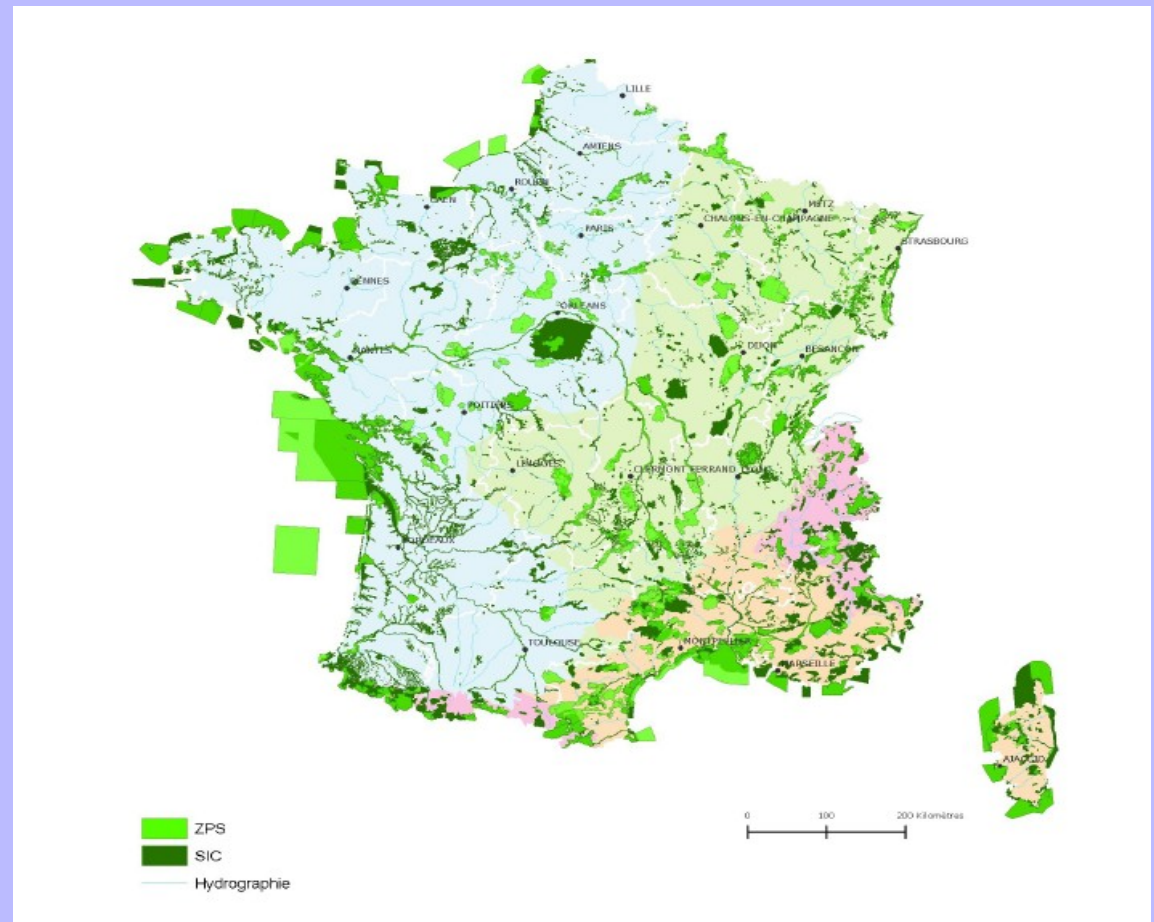
Les annexes des deux directives déclarent d'intérêt communautaire :

- 181 espèces d'oiseaux,
- 900 espèces animales (autre que les oiseaux) et végétales,
- 231 types d'habitats naturels.

Natura 2000 en France

Plus de 1700 sites, couvrant 13,3% du territoire métropolitain.

- 122 espèces d'oiseaux
- 157 autres espèces
- 131 habitats naturels

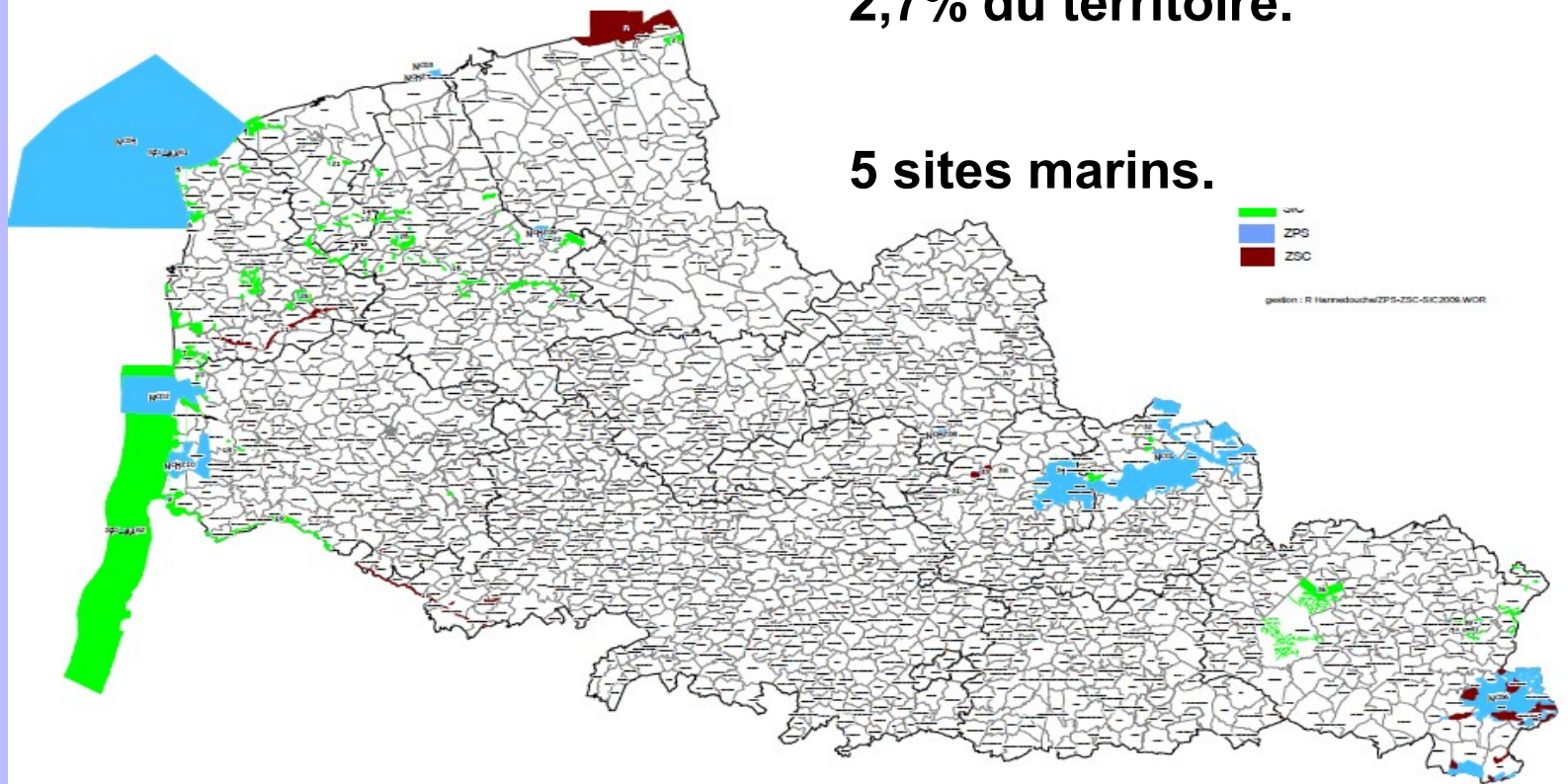


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Natura 2000 en Nord-Pas-de-Calais

**36 sites terrestres, couvrant
2,7% du territoire.**

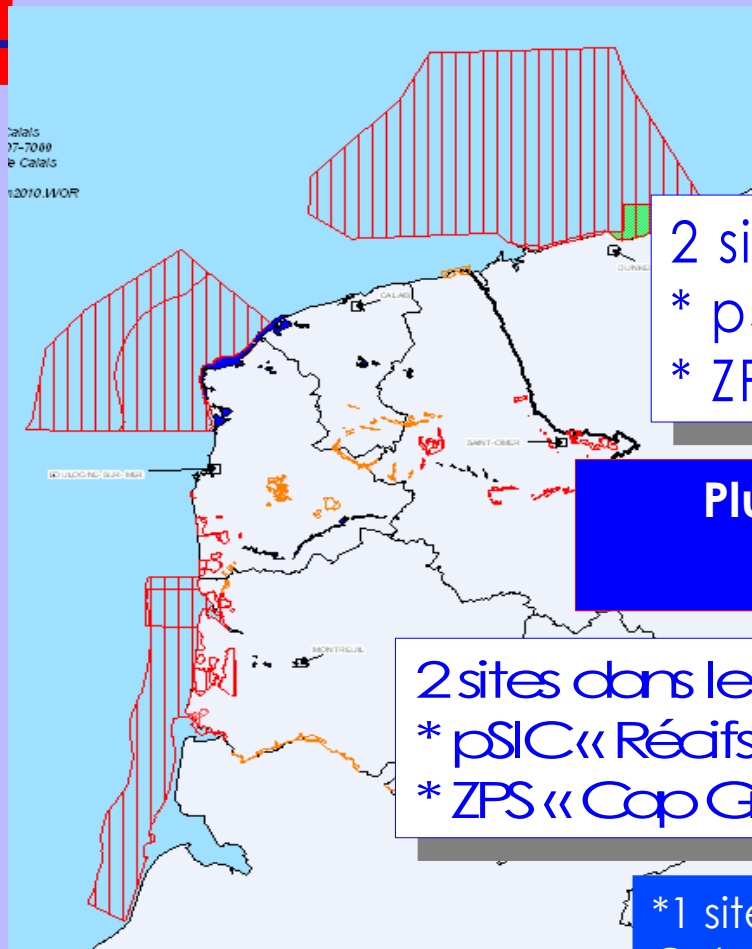
5 sites marins.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Réseau Natura 2000 en mer

5 sites entièrement marins désignés et transmis à la commission européenne en Nord-Pas-de-Calais :



2 sites dans le Nord:
* pSIC « Bancs des Flandres »
* ZPS « Bancs des Flandres »

Plus de 2000 km² d'espace maritime couvert

2 sites dans le Pas-de-Calais:
* pSIC « Récifs Gris Nez blanc Nez »
* ZPS « Cap Gris Nez »

* 1 site à la fois en Nord Pas de Calais+Somme
* pSIC « Baie de Canche et couloir des 3 estuaires »

Direction régionale de l'environnement
Direction départementale de l'environnement

Le réseau Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais : nombre de sites

	directive « Habitats » : pSIC/SIC/ZSC	directive « Oiseaux » : ZPS	TOTAL
Sites terrestres (dont mixtes)	28 (dont 3 mixtes)	8 (dont 2 mixtes)	36
Sites marins	3	2	5
TOTAL	31	10	41 sites

*Site mixte : situé partiellement sur le domaine
public maritime*

Le réseau Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais : surface couverte

	directive « Habitats » : pSIC/SIC/ZSC	directive « Oiseaux » : ZPS	TOTAL (après superposition SIC/ZPS)	% du territoire régional
Sites terrestres (dont mixtes)	136 km²	242 km²	334 km²	2,7%
Sites marins	1 755km²	609 km²	2067 km²	

*Site mixte : situé partiellement sur le domaine
public maritime*

Le réseau Natura 2000 en région Nord – Pas-de-Calais : intérêt communautaire

57 habitats d'intérêt communautaire, au sein d'une grande diversité de milieux : milieux forestiers, milieux dunaires et littoraux, systèmes de landes et pelouses, milieux humides et aquatiques ;

24 espèces d'intérêt communautaire (sites terrestres)

10 de mammifères dont 5 de chiroptères,

une d'amphibien,

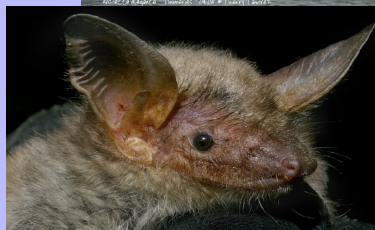
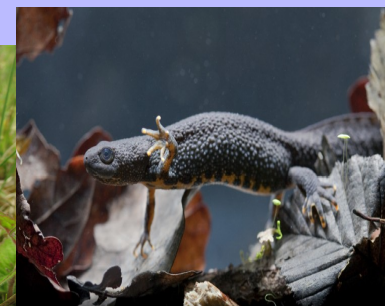
7 de poissons,

3 de mollusques,

1 de crustacé,

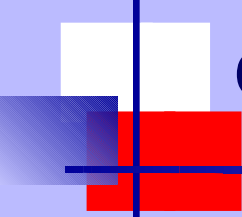
3 de flore

et 2 d'insectes.





La mise en œuvre de la démarche Natura 2000



Natura 2000 en France, une démarche concertée et contractuelle

La démarche française privilégie la **participation active des acteurs locaux** :

- Un **Comité de pilotage (COPIL)** regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site Natura 2000, et conduit l'élaboration d'un **document d'objectifs (DOCOB)** adapté aux enjeux du site
- Les propriétaires ou usagers peuvent adhérer à Natura 2000 par les **contrats Natura 2000** et par la **charte Natura 2000**



Les « outils » de Natura 2000

Le document d'objectifs (DOCOB)

fixe les objectifs et les mesures pour contribuer à la préservation et la restauration des espèces et habitats justifiant la désignation du site.

Pour mettre en œuvre les objectifs du DOCOB, deux dispositifs :

Les contrats Natura 2000

Actions volontaires,
rémunérées

La Charte Natura 2000

Engagements de bonnes
pratiques, sans
rémunération



La Directive « Habitats » instaure :

- Une **obligation de résultat** pour les États membres
 - Les **moyens** sont à fixer par chaque État membre.
- Une **évaluation périodique de l'état de conservation** des habitats naturels et espèces faune et flore visées par les directives
 - Première évaluation en 2007, prochaine en 2013.

L'évaluation des incidences Natura 2000

Article 6 de la directive « Habitats » :

« les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site »

Principes :

- Trouver un équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines
- Anticiper pour mieux préserver

Pour en savoir plus :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais



Sites de référence :

Portail Natura 2000 du Ministère de l'Écologie :
www.natura2000.fr

Site internet de la DREAL :
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Site du Muséum national d'Histoire naturelle :
www.mnhn.fr

Atelier technique des espaces naturels :
www.espaces-naturels.fr